

*Pour ce premier épisode de notre podcast Contresons – [disponible sur la plateforme Spectre](#) -, consacré à l'histoire dans une perspective critique et émancipatrice, le sujet choisi est celui de la Commune de Paris. Expérience certes brève puisqu'elle a duré seulement 72 jours entre mars et mai 1871, elle est cependant incroyablement foisonnante tant elle réalise une œuvre sociale et politique majeure toujours évocatrice aujourd'hui, comme le montre l'historienne Ludivine Bantigny, membre de la rédaction de Contretemps et qui a publié aux éditions La Découverte un ouvrage intitulé La Commune au présent. Une correspondance par-delà le temps.*

La Commune est décrite ici d'abord pour comprendre un processus révolutionnaire et comment il s'opère, ce d'autant plus que cette révolution est doublement populaire : d'abord par ses protagonistes, issu·es du prolétariat et du peuple de Paris, ensuite par la forme que revêt le pouvoir, une démocratie fondée sur des mandataires – dont le mandat est révocable – élu·es parmi des ouvrier·es, des employé·es, des artisan·es, des instituteur·rices... C'est donc une tout autre conception de la démocratie qui se met en place. Elle s'accompagne d'une restructuration majeure des rapports sociaux, avec une auto-organisation populaire par un travail émancipé du joug du capital. Les femmes y jouent un rôle crucial. Enfin, une œuvre scolaire basée sur l'émancipation et l'égalité, contre la reproduction des dominations, des aspirations à la créativité et à l'art partagé, s'y accomplissent également. Ce sont là autant d'espairs, de pratiques et de projets dans lesquels on peut toujours puiser.

Un épisode préparé et réalisé par Fanny Gallot, Vanessa Caru, Ludivine Bantigny, Vincent B. et Gilles Martinet.

## Crédits

« La Commune n'est pas morte », paroles d'Eugène Pottier, interprétée par Francesca Solleville

« Against The Currents », par La Commune, <https://lacomune.bandcamp.com>

Le texte lu dans l'épisode est une déclaration du Conseil de la Commune du 19 avril 1871.